



Le p'tit Beaufortais

JUIN 2021

n°2

Journal
d'information
de la
commune



Emy Salom
Conseillère Municipale
Présidente du comité des Fêtes

Fête de Beaufort: Retrouvons-nous!

Le comité des fêtes du village est heureux de relancer les manifestations avec les journées festives des Beaufortais. Des animations multi-générationnelles, qui vous permettront, nous en sommes convaincus, de prendre un «bol d'air», après une année compliquée pour tous.

Nous nous ferons un plaisir de vous accueillir avec un format différent de la traditionnelle fête du village, mais avec les mêmes marqueurs.

La Municipalité a également décidé de profiter de ces fêtes pour mettre à l'honneur notre ancien Maire, André Deladge, en dénommant la salle des fêtes à son nom.

Bien entendu, la prudence et la responsabilité restent de mise. Toutes ces activités sont organisées dans le strict respect des règles sanitaires. Nous comptons également sur votre sens des responsabilités pour les respecter.

Et si le coeur vous en dit, vous pouvez rejoindre l'équipe en nous contactant par mail:

comite.fetes.beaufort31@orange.fr

Un beaufortais à l'honneur

Nous tenons à féliciter Gaëtan Beaumal, jeune Beaufortais de 17 ans, qui vient de remporter la médaille d'or du meilleur apprenti de France en ferronnerie-serrurerie, au niveau départemental et régional.

Sa prochaine étape: défendre son titre au niveau national en octobre prochain.

Ses projets: dès l'an prochain, il quittera notre village pour vivre l'aventure des Compagnons du Tour de France.

Bonne chance et encore toutes nos félicitations.



Mairie de BEAUFORT

69 place du 19 mars 1962 (31370)

TEL : 05 61 91 80 04
mairiebeaufort@orange.fr

Découvrez toutes nos actualités sur:
www.mairie-beaufort31.fr

Directeur de la publication: Daniel PARÉDÉ

Comité de rédaction:

Elisabeth APHATIE, Myriam DUPUY
Christine FERRÉ, Sophie MESSEAN

Mise en page: Elisabeth APHATIE

Conception graphique: Christine FERRÉ

IPNS: ne pas jeter sur la voie publique



A partir du 1er janvier 2023, la commune de Beaufort, comme toutes les communes de Coeur de Garonne, va passer à la tarification incitative des ordures ménagères.

Le but de cette évolution est de réduire la quantité d'ordures ménagères et de mettre en œuvre une facturation basée sur la quantité de déchets produits, conformément à la loi dite du « Grenelle de l'environnement ».

La tarification incitative n'est pas une taxe supplémentaire.

Elle remplace la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), actuellement incluse dans la taxe foncière, et calculée sur la valeur locative du logement.

La tarification incitative sera calculée sur le service rendu: je paye pour ce que je jette dans la poubelle d'ordures ménagères uniquement. Je ne paye pas pour ce que je trie (la colonne jaune des emballages, le papier ou le verre).

Comment ça marche?

Chaque habitant sera doté d'un badge qui lui permettra d'ouvrir la colonne et d'y déposer ses ordures. Chaque dépôt sera comptabilisé pour la facturation.

Cette mise en place nécessite la création d'un compte « usager » qui permettra à chacun :

- de mettre en place cette facturation
- de recevoir son badge pour accéder aux colonnes

Le compte usager est obligatoire et doit être créé avant le 31 juin 2021.
Pour créer mon compte :
www.enquete9.com
ou
tel : 05 61 97 93 92

Les 20 et 27 juin : je vote !

Cet important moment de démocratie est tout à fait particulier cette année.

D'abord, il s'agit d'un double scrutin: élections régionales et élections départementales.

Ensuite, le contexte sanitaire nous oblige à prendre des mesures plus contraignantes.

Pour ces 2 raisons, nous voterons cette année dans la salle des fêtes.

Les 2 scrutins seront complètement séparés. La circulation se fera à sens unique, une seule entrée, une seule sortie, pas plus de 3 personnes en même temps sur chaque scrutin. Tous les assesseurs seront, soit vaccinés, soit testés.

Nous vous demandons également de venir avec votre propre stylo.

Bien sûr, les mesures sanitaires habituelles s'appliquent : masque, gel à l'entrée comme à la sortie, distanciation, aération et nettoyage régulier des locaux.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités, et surtout, nous espérons que ces contraintes ne nous empêcheront pas de faire votre devoir de citoyen.

Nouveau!

Le vote par procuration est plus accessible cette année.

Chaque électeur peut recevoir 2 mandats.

Les procurations peuvent être déposées jusqu'au vendredi précédent le scrutin.

Dans notre village

● Éco-hameau: un quai de bus a été réalisé, avec accès pour personnes à mobilité réduite. Un abri y sera prochainement installé. Suite à ces travaux, le circuit de ramassage scolaire sera modifié à la rentrée prochaine.

● Deux chantiers de réfection de routes auront lieu en juillet: virage au bas du Chemin de Lahage et virage à la sortie du village sur le chemin de la Salvetat.

● La communauté de communes va procéder au profilage de certains fossés (nettoyage et reprise de la pente). Les accès aux parcelles relèvent de la responsabilité des propriétaires. Pour rappel, les éventuels busages à remplacer sont à la charge des propriétaires.

● Après le remplacement de la conduite d'eau entre le château d'eau et le quartier de l'Espères, le SIECT va procéder à la réfection de la chaussée.

● Chemin de la passerelle: modification du sens de circulation. Le passage sera à double sens, avec priorité aux montants.

● Les travaux de rénovation de l'éclairage public se poursuivent. Le passage aux LED va entraîner une baisse de la consommation de 50%



..... Point sur la fiscalité

Taxe Foncière :

Pour la deuxième année consécutive, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale en 2021.

Cependant et conformément à la réforme de la fiscalité locale 2021, la suppression de la taxe d'habitation ne sera plus compensée par l'État.

Afin de neutraliser cette perte de recette pour les communes, l'État a basculé la part du Département de la taxe sur le foncier bâti vers les communes.

Le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est donc actualisé à hauteur de 41.84 %.

Il se décompose de la manière suivante: Part communale à 19.94 % (idem 2020) + Part départementale à 21.90% (idem 2020) soit 41.84 %.

C'est donc ce nouveau taux qui apparaîtra sur votre avis d'impôt foncier 2021.

Le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) reste quant à lui inchangé : 136.18 %.

Taxe d'aménagement :

Pour rappel, cette taxe est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le taux applicable au calcul de la taxe d'aménagement est celui en vigueur au moment de la délivrance, (tacite ou explicite) de l'autorisation d'urbanisme.

Cette taxe est reversée en partie à la commune (7%), au département et à la région qui en fixent les taux par délibération (1.3 % + 0.4% de redevance archéologique).

Elle permet d'assurer une partie du financement des équipements publics.

La fresque : un grand tableau collectif



Il a fallu 6 après-midi ensoleillés à la joyeuse équipe pour réaliser leur fresque. Merci infiniment aux enfants: Enzo, Léna, Violette, Mathis, Julien, Camille et Clément pour leurs jolis coups de pinceau. Merci également aux enfants un peu plus grands : Lydie, Maria, Cécile, Aurélie, Delphine et Zoé qui ont œuvré avec enthousiasme et générosité. Merci enfin à tous ceux qui ont rendu l'aventure possible. Tous les promeneurs peuvent désormais profiter d'un spectacle haut en couleur.

Prochaine animation : « L'atelier nichoirs »



Salut les artistes !! Je vous propose de confectionner cet été plusieurs nichoirs à votre goût. Les parents, grands-parents, oncles, tantes et cousins peuvent volontiers apporter leur aide pour cette étape. Puis nous nous retrouverons pendant les vacances de la Toussaint pour la mise en peinture des nichoirs, et enfin nous les mettrons en place au cœur du village. Tous les Beaufortais(es) sont les bienvenus (adultes et enfants).
Que votre été soit créatif !!!
Si vous souhaitez participer ou obtenir des renseignements supplémentaires, merci de contacter Christine ferré au 06.14.92.14.93

A la rentrée, un cours de yoga doux vous est proposé: respirer, s'étirer, se relâcher.
Informations et inscriptions: Magalie 07 83 89 95 80

ETAT CIVIL

Ils sont nés :

Melody, fille d'Emy SALOM et Arnaud CALVAYRAC, née le 29 décembre 2020.

Noé, fils de Laure PALPANT et Benjamin MILLE, né le 30 avril 2021.

Ils nous ont quittés:

Jadwiga Janina Przylucka, 91 ans, décédée le 22 avril 2021 à Beaufort (famille Vernet).

Le saviez-vous?

Office de Tourisme intercommunal de Coeur de Garonne

Vous pouvez y trouver toutes les activités de votre région: culture, patrimoine, loisirs.

Pour cela, connectez-vous sur leur site

<https://tourismecoeurdegaronne.com>

Vous pouvez aussi vous abonner à leur Newsletter, vous y serez régulièrement informé sur de nouvelles sorties, de nouveaux commerces, de nouvelles activités.